



Communiqué des Fédérations CGT, FO, SNUTEFI-FSU, CFE-CGC SUD de la protection sociale et du service public de l'emploi.

ENCORE ET TOUJOURS : RETRAIT DU PROJET MACRON !

Tandis que la grève se poursuit à la SNCF, à la RATP, dans les raffineries, les ports et docks et dans de nombreux secteurs... les manifestations continuent de rassembler des centaines de milliers de salariés dans tout le pays.

Pour tenter de briser le mouvement, le Gouvernement joue le pourrissement, use de la répression et voudrait faire croire qu'il a reculé sur « l'âge-pivot » à 64 ans.

Le retrait de l'âge pivot n'est qu'un grossier mensonge, qui ne dupe personne !

- Il s'agit d'un report à 2027 (au lieu de 2022). L'exécutif n'a nullement renoncé à « l'âge-pivot » remplacé dans le projet de loi par « âge d'équilibre ».
- En contrepartie d'un éventuel report, le Gouvernement exige que les Syndicats proposent eux-mêmes des « solutions » aboutissant au même résultat : obliger les salariés à travailler plus longtemps !
- Surtout, l'essentiel demeure : le projet de retraite à points en lui-même !

Et en plus, ce projet de Loi ouvre la voie au démantèlement de toute la Sécurité Sociale et de toutes les caisses de retraite complémentaires !

En effet, celui-ci prévoit qu'au 30 juin 2021 au plus tard, sera présenté un « schéma de transformation » visant à fusionner la CNAV, les CARSAT et tous les Régimes Complémentaires en une « Caisse Nationale de Retraite Universelle »...

C'est un bouleversement dont on peut craindre le pire pour le devenir et l'emploi de tout personnel.

Pour les salariés des différents organismes de retraite, ce projet implique de manière immédiate la disparition des Conventions Collectives dont ils relèvent à ce jour.

Dans ces conditions, il n'y a pas d'autre issue que de poursuivre et d'élargir la grève jusqu'au retrait du projet Macron/Philippe.

C'est pourquoi les Fédérations estiment nécessaire de porter à la connaissance des salariés le contenu du projet de Loi et d'organiser partout des assemblées générales pour amplifier la grève.

Les Fédérations appellent le personnel à poursuivre la grève, à s'inscrire dans les manifestations et rassemblements à venir le 22, 23 et notamment, le vendredi 24 janvier 2020, jour de l'examen du projet de Loi en Conseil des Ministres.

Tous en grève et dans l'action pour :

- **Le retrait du projet Macron**
- **Le maintien et l'amélioration de nos 42 régimes de retraite existants, dont le régime général, l'IRCANTEC, l'AGIRC/ARRCO et le code des pensions civiles et militaires.**